



## Charte de l'association Entre' preneurs d'actions solidaires Dit EAS

Adoptée par l'assemblée générale du 15 mars 2013

Modifié en aout 2014

Modifiée en aout 2016

### 1. Préambule.

Les membres adhérents d'EAS que sont les dirigeants des PME, TPE, les professions indépendantes et libérales ainsi que le monde associatif qui participent par leur adhésion et leur soutien actif à l'effort collectif, au maintien des activités économiques et au soutien la croissance. Nous les en remercions, car notre pays a besoin d'entrepreneurs qui s'engagent sur le chemin de la solidarité.

### 2. Projet associatif.

#### Notre raison d'être :

Agir ensemble avec efficacité pour accroître la pérennité de nos entreprises locales.

Créer des synergies

#### Au cœur de l'association, chaque adhérent trouvera :

- ✓ Un lieu d'accueil, de rencontre pour échanger avec d'autres dirigeants, être mis en relation avec des experts, des structures utiles au développement de leurs activités économiques et à la défense de leurs intérêts généraux.
- ✓ Une équipe d'experts disponible pour écouter, informer, soutenir et guider.
- ✓ Des informations, des outils, des actions collectives de prévention, de formation, d'accompagnement.

#### En devenant membre actif, chacun bénéficiera :

- ✓ D'un bureau d'accueil, qui assurera la discrétion.
- ✓ D'une rencontre personnalisée ayant pour objectif d'identifier, définir et structurer la mise en œuvre du projet individuel d'accompagnement.
- ✓ D'une écoute bienveillante, professionnelle et sans parti pris\* pour être guidé vers des solutions nouvelles en cas de situation difficile.
- ✓ De l'expérience collective par des mises en relation avec des acteurs économiques au sein ou en dehors de l'association,
- ✓ D'un relai d'informations auprès des réseaux privés ou publics qui interviennent en faveur de l'entrepreneuriat.
- ✓ Des rencontres organisées par les membres et pour les membres afin de travailler sur une thématique « métier » commune dans le but d'améliorer les bonnes pratiques.

\*L'association ne participe à aucune négociation commerciale entre les parties, lesquelles assument l'entière responsabilité de leurs choix et actes commerciaux

## Nos objectifs

- ✓ Créer entre les membres un lien de confiance et de solidarité au service de leurs intérêts économiques et sociaux.
- ✓ S'appuyer sur l'intelligence collective pour trouver des nouvelles façons de faire.
- ✓ Aider les dirigeants à anticiper les changements inhérents à la vie de l'entreprise pour la rendre pérenne.
- ✓ Offrir aux dirigeants un espace temps de liberté, de créativité, de recul, pour souffler, loin des contraintes quotidiennes.

## Nos actions

### En faveur de l'accompagnement individuel

- ✓ Lors de l'adhésion, EAS offrira à chaque membre un diagnostic au moment choisi par l'adhérent.
- ✓ Une fois le diagnostic réalisé, il sera soumis à la réflexion d'un expert qui apportera une autre vision au dirigeant. Il sera en mesure de proposer un plan d'actions pertinent, répondant aux attentes et aux objectifs.
- ✓ Si le dirigeant décide de mettre en œuvre les actions concrètes du plan d'actions, EAS mettra à sa disposition son réseau relationnel (acteurs publics ou privés). Le dirigeant choisira en toute liberté l'acteur le plus à même de prendre en charge efficacement son dossier afin de favoriser sa mise en œuvre et l'atteinte des résultats souhaités.

### En faveur de l'accompagnement collectif

- ✓ EAS, relayera les informations utiles au développement des activités économiques et sociales à travers une newsletter mensuelle.
- ✓ EAS, proposera un calendrier de rencontres sous forme de réunions, d'ateliers, conférences ....
- ✓ Après recueil de vos besoins et attentes lors de l'adhésion, EAS, proposera aussi un ensemble d'actions concrètes et pragmatiques pour créer la dynamique collective comme par exemple des rencontres en adhérents, des coups de pouce, actions de formation, de cohésion, de communication ...
- ✓ Pour soutenir l'engagement et développer l'intelligence collective au service de tous, EAS sera force de proposition dans la mise en œuvre de projets solidaires et innovants, tant dans leur fond que dans leur forme.
- ✓ Pour qu'EAS, reste un lieu de rencontre à forte dimension solidaire et humaine au service du développement de vos activités économiques, chaque nouveau membre pourra s'il le souhaite se faire parrainé par un membre actif. Cet accompagnement personnalisé et individualisé peut s'inscrire dans le temps et deviendra le «Réfèrent Unique» du bénéficiaire. Nous sommes au cœur d'un maillage partenarial et solidaire.

### **3. Code de déontologie des membres d'EAS**

#### **Bénévoles, solidaires et citoyens**

Les présentes règles de déontologie énoncent les principes que les membres de l'association Entrepreneurs d'Actions Solidaires s'engagent à respecter et à faire respecter.

#### **La disponibilité**

La valeur ajoutée d'un membre de l'association réside dans son aptitude à mettre à disposition d'EAS son expérience, ses compétences et son réseau relationnel.

En adhérant à EAS tout membre est conscient qu'il devra se rendre un minimum disponible afin de remplir cette mission. (se reporter au règlement intérieur)

Tous les membres devront tout mettre en œuvre pour se joindre de manière active aux différents comités d'EAS pour l'instruction des dossiers quand ils y seront invités.

#### **Le suivi des procédures d'EAS**

De la même manière, chaque membre veillera à suivre strictement les processus mis en place par l'association pour remplir son objet social (formalisation de comptes rendus, modalités de participation aux différents comités...)

#### **Respect de valeurs propres**

Chaque membre veillera à respecter des valeurs de collectivité, de loyauté et de transparence dans ses relations avec les autres membres et l'ensemble des acteurs des différents processus au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes.

#### **Chaque membre s'engage à :**

- Contribuer à l'échange de bonne pratique avec les autres membres.
- Favoriser le développement et le renouvellement des membres de l'association.
- Aider les entrepreneurs chaque fois que cela se révèle possible.

#### **Respect des engagements**

L'expert-accompagnant ne doit accepter que les missions relevant de son champ de compétences.

Chaque accompagnant est garant de ses qualifications particulières et définit ses limites propres, compte tenu de sa formation et de son expérience. Il refuse toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises.

#### **Chaque expert accompagnant est annoncé selon ses qualités**

L'expert-accompagnant s'engage, à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de la mission définie, dans les règles de l'art, dans les délais et pour le seul objet définis.

#### **Donneurs d'ordre**

L'adhérent s'engage à parrainer annuellement au moins deux entreprises.

#### **Confidentialité**

Tout membre s'engage à respecter la plus grande confidentialité concernant les informations recueillies au sein de l'association.

Concurrence/conflits d'intérêts

Chaque adhérent s'engage à informer le Bureau de tout risque de conflit d'intérêt pouvant survenir entre ses activités privées ou professionnelles et sa participation à certains travaux de l'association auxquels il s'engage à ne pas intervenir.